



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 10 juin 2026 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **29**

Date de la convocation :
4 juin 2026

**Délibération n° DCM26-06-10P15
Aménagement - Dénomination de l'Impasse des
Cassagnasses à Clermont l'Hérault**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Michelle Guibal, M. Georges Elnecave, Mme Anne Boissière, M. Georges Bêlart, Mme Corinne Gonzalez, M. Jean-Luc Barral et Mme Agathe Khettab, *Adjoints,*

M. Jean Garcia, M. Jean-Jacques Pinet, M. Samy Zeitoun, Mme Martine Rouzier, Mme Catherine Klein, Mme Martine Minardi, M. Jean François Faustin, M. Frédéric Laborie, M. Franck Rugani, Mme Louise Jaber, Mme Cloé Vanzel, M. Pierre Gros, Mme Claude Blaho Poncé, Mme Hélène Cinési et Mme Odile Thiers, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Joëlle Mouchoux, Mme Myriam Lalauze, M. Patrick Javourey, M. Jules Poussard et Mme Rosemay Crémieux

Procurations :

Joëlle Mouchoux à Mme Martine Rouzier

Mme Myriam Lalauze à Mme Corinne Gonzalez

M. Jules Poussard à Mme Odile Thiers

M. Patrick Javourey à Mme Claude Blaho Poncé

Mme Rosemay Crémieux à Mme Hélène Cinési

Rapporteur : Mme Catherine Klein

Il est nécessaire de dénommer l'impasse ayant pour origine le Chemin des Cassagnasses et pour extrémité la parcelle cadastrée section CA n° 42.

Il est à noter que cette impasse constitue une partie du chemin rural n° 38 dit « De la Ramasse Est ».

Cette impasse a une longueur de 312 mètres environ et une largeur de 3,50 mètres.

Il est proposé au Conseil municipal de la dénommer « Impasse des Cassagnasses ».

Il est demandé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur cette proposition,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à l'objet de cette délibération.

Cette proposition a été présentée devant la commission Environnement et aménagement de l'espace le 26 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
SE PRONONCE favorablement sur cette proposition,
AUTORISE M. le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,



Cloé VANZEL

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE